



Direction régionale
des affaires culturelles
Centre-Val de Loire

**RECENSEMENT DES COLLECTIONS PATRIMONIALES ECRITES
CONSERVEES DANS LES BIBLIOTHEQUES TERRITORIALES ET LES
MAIRIES DU CENTRE – VAL DE LOIRE
(2021-2022)**

Volume 1

William Trouvé
Chargé de mission patrimoine écrit

SOMMAIRE

1. Cadre et déroulement de l'enquête	2
2. Etude des lieux de conservation	13
3. Synthèse : les bibliothèques territoriales et les mairies du Centre – Val de Loire gérant des collections patrimoniales écrites : forces, faiblesses et perspectives	34

1. CADRE ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

1.1. Contexte et objectifs

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Centre – Val de Loire a missionné le Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) pour mener un recensement des collections patrimoniales écrites conservées dans les bibliothèques territoriales et les mairies de la région entre 2021 et 2022. Cette commande a été motivée par deux raisons :

- en 2019, le ministère de la Culture et la Bibliothèque nationale de France ont lancé un plan national de signalement des fonds patrimoniaux conservés en bibliothèques territoriales¹. L'objectif de ce plan est d'achever le signalement des collections des livres imprimés antérieurs à 1831 ainsi que des collections de manuscrits et des fonds d'archives dans les catalogues locaux et le Catalogue collectif de France d'ici 2025 ;
- le dernier recensement des collections patrimoniales écrites du Centre – Val de Loire, mené à partir de 1996 et publié en 2003, datait d'il y a près de 20 ans et nécessitait une mise à jour².

L'enquête 2021-2022 a donc un double objectif : repérer les documents qui répondent à la directive ministérielle et actualiser des données en vue de refléter au mieux l'état des collections patrimoniales du Centre – Val de Loire.

1.2. Retour sur l'enquête de 2003

L'enquête de 2003, menée par le Centre régional du livre de la région Centre, répondait à quatre objectifs³ :

- identifier les lieux de conservation des fonds patrimoniaux,
- décrire quantitativement et qualitativement ces fonds,
- évaluer leur état de conservation,
- indiquer leur accessibilité.

¹ <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Patrimoine-des-bibliotheques/Gerer-le-patrimoine-en-bibliotheque/Plan-national-de-signalement-des-fonds-patrimoniaux> (consulté en août 2022).

² Marie-Claude PASQUET, *Mission sur les fonds patrimoniaux de la région Centre*, 7 vol., Centre régional du livre de la région Centre (CRL-Centre), 2003.

³ EAD., *Mission sur les fonds patrimoniaux de la région Centre, Rapport final*, CRL-Centre, 2003, p. 9.

Cet inventaire avait une visée exhaustive. Il englobait l'ensemble des établissements culturels et scientifiques ainsi que des lieux de conservation publics et privés. Il ciblait les bibliothèques territoriales, universitaires, de laboratoire, des centres d'archives (départementaux, municipaux, diocésains), les centres de documentation des musées, les mairies, quelques châteaux privés, des associations et des établissements scolaires⁴.

Le syntagme « collection patrimoniale » fut entendu comme « [toutes] collections publiques de livres, périodiques, manuscrits, documents iconographiques et musicaux, antérieurs à 1900, ainsi que les objets.⁵ » Le choix de la date de 1900 comme *terminus ante quem* n'y est jamais expliqué, mais la restitution de l'enquête laisse deviner que cette borne chronologique permettait d'évaluer un vaste pan des collections écrites régionales⁶.

Au total, 100 lieux de conservation furent étudiés. Leurs fiches descriptives ont été réunies en six volumes d'annexes qui correspondent chacun à l'un des six départements de la région Centre. Ces fiches ont été rédigées à partir d'une grille d'analyse constituée des éléments suivants :

- lieu de conservation et nom du ou des responsables,
- provenance des fonds,
- inventaire quantitatif et répartition thématique des documents,
- état de conservation,
- outils de signalement et de localisation,
- description des conditions de conservation,
- historique des actions de conservation préventive, de restauration et de valorisation,
- prescriptions relatives à la conservation préventive des documents, à leur restauration et à leur traitement intellectuel.

De ces analyses locales furent tirées des recommandations générales à propos de la formation du personnel, de la mutualisation des moyens de conservation, des outils de

⁴ Dans un premier temps, furent également concernés les tribunaux, les préfetures, les hôpitaux et les communautés religieuses. Mais devant la masse considérable de documents à traiter, le périmètre d'action fut restreint. Voir *ibid.*, p. 12-13.

⁵ *Ibid.*, p. 12.

⁶ Comparant la date conventionnelle de 1811, comme limite chronologique pour qualifier un document de « patrimonial », à celle de 1900, l'auteure déclare : « ces deux chiffres montrent que les professionnels n'avaient jusque là qu'une vision partielle du patrimoine documentaire conservé en région » (*ibid.*).

signalement, de l'intérêt historique et patrimonial des collections recensées ou encore de potentielles pistes pour les recherches universitaires⁷.

La fine étude menée par Marie-Claude Pasquet est remarquable. Cet inventaire est une photographie des collections écrites antérieures à 1900 en Centre – Val de Loire à la fin du XX^e siècle. Il a facilité notre propre enquête sur bien des points et nous a aidé à constater l'évolution ou l'immobilisme de ces lieux de conservations.

Au terme de cette mission d'inventaire, force est de constater que la majorité des prescriptions énoncées en 2003, à l'adresse des lieux où aucun personnel n'est affecté à la gestion des collections patrimoniales, n'ont pas été suivies d'effet. Dans une grande part des mairies et petites bibliothèques visitées, les signets placés à l'intérieur des ouvrages par Marie-Claude Pasquet afin de les comptabiliser sont toujours en place, indice d'une absence de consultation depuis près de vingt ans. Certains documents porteurs de traces de moisissures en 2003 sont toujours isolés dans des sacs plastiques ou dans des cartons tandis que certains fonds se dégradent lentement depuis des décennies. Gageons que le recensement 2021-2022 ait permis de sensibiliser certaines municipalités au patrimoine écrit.

1.3. Méthodologie

Délimitation des collections recensées

Notre définition des « collections patrimoniales » reprend celles du ministère de la Culture telle qu'elle est expliquée dans le *Guide de gestion des collections patrimoniales*, à savoir : ⁸

- les documents anciens, c'est-à-dire les documents imprimés et les périodiques imprimés avant 1830 et les documents iconographiques de plus de 50 ans d'âge ;
- les documents rares, c'est-à-dire signalés en moins de 5 exemplaires à l'échelle nationale, dans les catalogues recensant des collections publiques comme le Catalogue collectif de France ;
- les documents précieux tels qu'ils sont définis dans le *Guide* p. 16 ;
- tout document manuscrit et tout fonds d'archives littéraires, sans limitation de date.

⁷ *Ibid.*, p. 122-147.

⁸ *Guide de gestion des documents patrimoniaux à l'attention des bibliothèques territoriales*, octobre 2021 [juin 2020], p. 15-16.

À ce cadre juridique strict, nous avons choisi d'ajouter un autre ensemble de documents : ceux qui ont été publiés entre le milieu du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle. Du point de vue du droit, ils ne relèvent pas du champ patrimonial, mais, sur le terrain, ils n'appartiennent pas aux collections courantes puisqu'ils ne sont plus empruntés par les usagers et sont systématiquement délaissés par les professionnels de la lecture publique. Cette « zone grise », que nous dénommerons « semi-patrimoniale » par commodité, mérite une certaine attention, car une partie constitue le patrimoine de demain. Nous avons donc fixé comme borne chronologique à notre enquête la date de 1945. Si sa pertinence pour l'histoire des bibliothèques est relative, sa valeur symbolique dans l'histoire événementielle est fort pratique pour limiter la masse documentaire à inventorier. Nous avons donc exclu de notre recensement tous les documents publiés lors des Trente glorieuses qui sont conservés dans plusieurs bibliothèques et mairies.

Les lieux de conservation recensés

Comme il a été indiqué auparavant, ce recensement a été restreint aux seules bibliothèques territoriales et mairies. Les bibliothèques privées et celles relevant du ministère de l'enseignement supérieure ainsi que les centres de documentation des musées⁹ et les centres d'archives n'ont pas été pris en compte.

Les quatre cas de figure rencontrés

Enfin, chaque établissement a été étudié selon l'un des quatre cas de figure que nous avons rencontrés :

- les bibliothèques municipales classées (BMC), pour lesquelles l'État met à disposition au moins un conservateur des bibliothèques ;
- les bibliothèques territoriales disposant d'un agent responsable des fonds des patrimoniaux ;
- les bibliothèques territoriales conservant un fonds patrimonial, mais ne disposant pas d'agent en charge de la gestion de ce fonds ;

⁹ Excepté le musées de Sologne de Romorantin-Lanthenay (41) et le musée George Sand et de la Vallée noire de La Châtre (36), en raison de l'histoire de leurs collections.

- les mairies ou les bâtiments municipaux dans lesquels se trouvent un fonds patrimonial ou « semi-patrimonial » et où les interlocuteurs sont le plus souvent des agents administratifs ou des élus municipaux, rarement des bibliothécaires ou des archivistes.

La restitution du recensement sera effectuée en respectant ces cadres de figure dans lesquels s'inscrivent les lieux de conservation étudiés et en fonction du statut administratif de chaque commune (préfecture, sous-préfecture). Ceci favorisera la comparaison des structures qui répondent aux mêmes critères administratifs et juridiques.

Outils bibliographiques et instruments de recherche

Évaluer l'intérêt patrimonial ou « semi-patrimonial » d'un lieu de conservation nécessite de disposer d'outils bibliographiques et d'instruments de recherche. Dans les bibliothèques bénéficiant de responsables de fonds patrimoniaux, l'évaluation patrimoniale est menée par ces derniers, sur lesquels nous nous sommes appuyés. Dans les autres lieux, outre un repérage *de visu*, nous avons presque systématiquement dressé un inventaire des documents publiés avant 1945¹⁰. Cet inventaire a été effectué à partir d'une grille descriptive constituée des éléments suivants :

- nom de l'auteur,
- titre de l'ouvrage,
- lieu de publication,
- date de publication,
- trace du recensement mené par Marie-Claude Pasquet en 2003 (présence d'un signet),
- relevé des mentions d'appartenance, dédicaces, livres de prix, *etc.*,
- état de conservation (bon / moyen / mauvais)

Cet inventaire a permis d'identifier les qualités patrimoniales et « semi-patrimoniales » de chaque document, selon qu'il était ancien ou rare, et de chaque collection, en fonction de ses thématiques et/ou de sa provenance. Il a également permis d'obtenir une première évaluation sanitaire des lieux de conservation.

¹⁰ Excepté pour les bibliothèques de Chabris (36) et d'Auneau (28) ainsi que pour les mairies de Châtillon-Colligny (45) et de Janville-en-Beauce (28). Pour ces deux dernières, les inventaires ont été réalisés par un élu pour la première, par le bibliothécaire de la commune pour la seconde.

1.4. Déroulement de l'enquête

La plupart des bibliothèques territoriales que nous avons interrogées faisaient déjà partie de l'enquête menée par l'ancien Centre régional du livre¹¹. Les mairies que nous avons visitées sont toutes répertoriées dans le recensement 2003. Par ailleurs, des changements de physionomie territoriale ont été pris en compte en raison de la fusion de certaines communes ayant conduit à la création de communes nouvelles :

- Janville-en-Beauce (28), dont la fusion résulte, pour les communes qui nous intéressent, d'Allaines-Mervilliers et de Janville ;
- Cloyes-les-Trois-Rivières (28), créée à partir de la fusion notamment de Cloyes-sur-le-Loir et Saint-Hilaire-sur-Yerre ;
- Le Controis-en-Sologne (41), née à partir notamment de Contres, Ouchamps et Thenay.

Ces fusions ne semblent pas avoir eu d'incidence particulière sur les lieux de conservations des documents écrits anciens.

Le recensement a débuté en juin 2021 par l'envoi d'un premier ensemble de courriels aux BMC et aux bibliothèques disposant d'un responsable patrimoine ainsi qu'aux bibliothèques dépourvues de professionnels du patrimoine et aux municipalités conservant un fonds qualitativement riche ou quantitativement important. Les réponses sont venues de la plupart des responsables des fonds patrimoniaux ainsi que de quelques bibliothèques modestes et petites municipalités.

Un second envoi a concerné l'ensemble des établissements et des collectivités qui conservaient potentiellement toujours une collection de livres anciens, même si la volumétrie était inférieure à une centaine d'ouvrages.

Les rappels se sont échelonnés jusqu'en août 2022, soit près d'un an après le début de la mission de recensement. Les visites se sont achevées à la fin du mois d'octobre 2022.

Ces prises de contact nous ont amené à nous rendre en bibliothèque ou en mairie. Sur place, nous avons soit échangé avec les responsables des fonds patrimoniaux dans les bibliothèques dotées d'un service patrimoine, soit inventorier chaque collection, évaluer leurs

¹¹ À l'exception de celles de Blois (41), Orléans (45) et Vierzon (18) qui ne figurent pas dans le recensement de 2003. De notre côté, nous n'avons pas visité la bibliothèque d'Argenton-sur-Creuse (36), en raison du transfert d'une partie des collections patrimoniales à la médiathèque de Châteauroux.

conditions de conservation et déterminer leurs valeurs patrimoniale et historique dans les autres lieux.

1.5. Répondants et non-répondants

Au total, 81 établissements et/ou municipalités ont été contactés. 71 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 88 %, ce qui est très satisfaisant.

Quelles sont les bibliothèques et les communes, interrogées en 2003, qui n'ont pas répondu à l'enquête 2021-2022 ? Quel type de collections abritaient-elles en 2003 ?

Une seule bibliothèque n'a pas répondu à l'enquête : celle de Jargeau (45 ; 4725 habitants). Les 10 autres lieux de conservation dont les données n'ont pas été actualisées concernent des mairies : Allaines-Mervilliers (28), Boncé (28), Contres (41), Dancy (28), Gy-en-Sologne (41), Méréglise (28), Morée (41), Plaimpied-Givaudins (18), Saumeray (28), Saint-Hilaire-sur-Yerre (28).

Selon le rapport de 2003, la quantité et la qualité des collections conservées dans ces collectivités étaient disparates. La plupart de ces fonds étaient hérités des bibliothèques populaires, communales ou scolaires, qui ont été fondées à partir des années 1860. Leur volumétrie était souvent faible et les ouvrages avaient été édités dans le courant du XIX^e siècle. Cette description vaut pour les municipalités de Allaines-Mervilliers (107 volumes), Boncé (58 vol.), Contres (30 vol.), Dancy (99 vol.), Méréglise (43 vol.), Saint-Hilaire-sur-Yerre (172 vol.). Les mairies de Gy-en-Sologne et de Saumeray conservaient des collections dont l'histoire et la volumétrie étaient similaires aux précédentes, mais enrichies de livres anciens : à Gy-en-Sologne on dénombrait un ouvrage du XVII^e siècle et quatre du XVIII^e siècle sur un total de 65 volumes tandis qu'à Saumeray avaient été comptabilisés 3 documents datant du XVII^e siècle et cinq du XVIII^e siècle sur un total de 10 volumes.

Les collections les plus intéressantes étaient vraisemblablement conservées dans les trois derniers lieux : Jargeau, Morée et Plaimpied-Givaudins.

La bibliothèque municipale de Jargeau avait reçu le don de l'abbé Jean Glandais, un ancien curé de Briare et de Saint-Denis-de-l'Hôtel. Ce don était constitué d'ouvrages du XIX^e siècle.

À Morée, la collection de livres anciens était constituée en majorité par le don de monsieur de Noyers, un avocat parisien, propriétaire du manoir de Morée et maire de la

commune. Ce don fut réalisé en 1825. Les autres ouvrages (environ 120 vol.) provenaient de la paroisse de Morée. Ce fonds composite comportait 486 volumes imprimés, dont dix dataient du XVII^e siècle et 362 du XVIII^e siècle¹².

À la mairie de Plaimpied-Givaudins, 339 volumes imprimés étaient conservés ainsi que 59 planches iconographiques.

Les bibliothèques et les municipalités qui nous ont répondu sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Département	Commune	Lieu de conservation
Cher (18)	Bourges	BMC
	Chârost	Fonds disparu
	Dun-sur-Auron	Bibliothèque sans responsable patrimoine
	Mehun-sur-Yèvre	Mairie
	Saint-Amand-Montrond	Bibliothèque sans responsable patrimoine
	Saint-Doulchard	Bibliothèque sans responsable patrimoine
	Saint-Florent-sur-Cher	Bibliothèque sans responsable patrimoine
	Sancerre	Société savante
	Vierzon	Bibliothèque avec responsable patrimoine
	Anet	Société savante
	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Bibliothèque sans responsable patrimoine
	Bonneval	Société savante
	Bailleau-l'Évêque	Mairie
	Berchères-sur-Vesgre	Mairie

¹² Le développement de moisissures avait été repéré sur certaines reliures en cuir lors du précédent recensement, voir PASQUET, *Mission..., Département du Loir-et-Cher*, p. 40.

Eure-et-Loir (28)	Bû	Mairie
	Chartres	Bibliothèque avec responsable patrimoine
	Châteaudun	Bibliothèque avec responsable patrimoine
	Cloyes-les-Trois-Rivières	Bibliothèque sans responsable patrimoine
	Corancez	Mairie
	Dreux	Bibliothèque avec responsable patrimoine
	Janville-en-Beauce	Mairie
	Lèves	Mairie
	Luigny	Fonds disparu
	Nogent-le-Rotrou	Bibliothèque sans responsable patrimoine
	Soulaire	Fonds disparu
	Thivars	Mairie
Indre (36)	Aize	Mairie
	Argenton-sur-Creuse	Bibliothèque sans responsable patrimoine
	Chabris	Bibliothèque sans responsable patrimoine
	Châteauroux	Bibliothèque avec responsable patrimoine
	Issoudun	Bibliothèque avec responsable patrimoine
	La Châtre	Musée municipal
	Le Blanc	Bibliothèque avec responsable patrimoine
	Mézières-en-Brenne	Bibliothèque sans responsable patrimoine
	Amboise	Bibliothèque avec responsable patrimoine

Indre-et-Loire (37)	Bourgeuil	Bibliothèque sans responsable patrimoine
	Château-Renault	Mairie
	Cormery	Bibliothèque sans responsable patrimoine
	Fondettes	Mairie
	Ligueil	Fonds disparu
	Loches	Bibliothèque avec responsable patrimoine
	Luynes	Bâtiment municipal
	Montlouis-sur-Loire	Bibliothèque sans responsable patrimoine
	Montrésor	Mairie
	Monts	Bibliothèque sans responsable patrimoine
	Pocé-sur-Cisse	Mairie
	Saint-Pierre-des-Corps	Bibliothèque avec responsable patrimoine
	Tours	BMC
Loir-et-Cher (41)	Blois	Bibliothèque avec responsable patrimoine
	Concriers	Mairie
	Lamotte-Beuvron	Fonds disparu
	Lisle	Mairie
	Ouchamps (commune déléguée du Controis- en-Sologne)	Mairie
	Romorantin-Lanthenay	Musée municipal
	Saint-Aignan	Mairie
	Saint-Laurent-des-Bois	Mairie
	Thenay (commune déléguée du Controis- en-Sologne)	Mairie

	Tour-en-Sologne	Fonds disparu
	Vendôme	Bibliothèque sans responsable patrimoine
Loiret (45)	Baule	Bibliothèque sans responsable patrimoine
	Châteauneuf-sur-Loire	Mairie
	Châtillon-Coligny	Mairie
	Dordives	Bibliothèque sans responsable patrimoine
	Gy-les-Nonains	Fonds disparu
	La Ferté-Saint-Aubin	Bibliothèque sans responsable patrimoine
	Meung-sur-Loire	Bibliothèque sans responsable patrimoine
	Montargis	Bibliothèque avec responsable patrimoine
	Orléans	BMC
	Pithiviers	Bibliothèque sans responsable patrimoine
	Saint-Hilaire-lès-Andréisis	Mairie
	Saint-Jean-de-Braye	Fonds disparu

Trois sociétés savantes (les Amis d'Anet, les Amis de Bonneval et Cercle d'études historiques et archéologiques du Sancerrois) ainsi que deux musées (La Châtre et Romorantin-Lanthenay) apparaissent dans cette liste. Leur présence rappelle que, pour retrouver certains fonds cités dans le rapport de 2003, l'enquête nous a conduit jusqu'à ces structures. Seuls le musée de Sologne de Romorantin-Lanthenay et le musée George Sand et de la Vallée noire seront abordés, en raison de l'histoire particulière de leurs collections patrimoniales écrites et de l'organisation administrative de leurs services municipaux.

2. ETUDE DES LIEUX DE CONSERVATION

2.1. Les fonds disparu en 20 ans

Depuis 2003, 8 collectivités ont perdu leurs collections de livres anciens. Les raisons nous échappent souvent. À Gy-les-Nonains (45), où 142 ouvrages étaient attestés lors du dernier recensement, nous avons constaté sur place que les documents avaient disparu¹³. À Lamotte-Beuvron (41), l'adjoint chargé du patrimoine nous a indiqué que les livres n'étaient plus conservés et ne pas savoir où ils se trouvaient¹⁴. La bibliothèque de Ligueil (37) ne possède plus les 13 ouvrages mentionnés dans l'enquête de 2003 sans que l'on connaisse le contexte de leur disparition¹⁵. De même, la responsable de la bibliothèque de Soulaire n'avait jamais eu connaissance des 188 volumes du XIX^e siècles inventoriés en 2003¹⁶.

Les disparitions des collections sont parfois en lien avec la fermeture des établissements dans lesquels ils se trouvaient. La fermeture de la bibliothèque de Luigny (28) en 2017 a entraîné le don des ouvrages à l'association Enfance et Partage de Rémalard (61)¹⁷. Les 139 livres imprimés du XIX^e siècle ont sans doute fait partie de ce don. De même, à Chârost (18), où les 99 ouvrages du XIX^e siècle mentionnés dans le rapport de 2003 ne subsistent plus, sans doute désherbés au moment de la fermeture de la bibliothèque en 2010¹⁸. Quant aux 14 livres du XIX^e siècle auparavant entreposés à la bibliothèque de Tour-en-Sologne (41), ils ont disparu lors du réaménagement de cette dernière¹⁹.

Enfin, une collection a disparu en raison de sa qualité de dépôt. La bibliothèque de Saint-Jean-de-Braye (45) conservait un fonds constitué de près de 2 060 volumes, hérité principalement de loges maçonniques orléanaises. Ce fonds a été rétrocédé aux loges maçonniques à leur demande et, par la suite, vendu semble-t-il à des libraires d'Orléans²⁰.

¹³ La visite s'est tenue avec le maire de Gy-les-Nonains le 10 novembre 2021.

¹⁴ Courriel de l'adjoint chargé du patrimoine de la Ville de Lamotte-Beuvron (02/09/2021).

¹⁵ Courriel de l'association des Amis de la lecture de Ligueil (25/08/2021).

¹⁶ Échange téléphonique avec la responsable de la bibliothèque de Soulaire (13/06/2021).

¹⁷ Courriel de la secrétaire de mairie de la Ville de Luigny (25/08/2021).

¹⁸ La visite s'est tenue avec l'adjoint au patrimoine de la Ville de Chârost le 11 janvier 2022.

¹⁹ Courriel de la responsable de la bibliothèque municipale de Tour-en-Sologne (15/07/2021).

²⁰ Courriel de la directrice de la médiathèque de Saint-Jean-de-Braye (09/06/2021).

2.2 Les bibliothèques municipales classées du Centre – Val de Loire

La région Centre – Val de Loire compte trois BMC : Bourges (18), Orléans (45) et Tours (37). Elle fait partie des territoires où l'on trouve le moins de BMC avec la Bretagne (2), la Normandie (3) et les Pays de la Loire (3), si l'on excepte l'Île-de-France.

Les services patrimoines des trois BMC du Centre – Val de Loire évoluent dans des contextes généraux différents. D'abord sur le plan démographique, puisque la ville de Bourges compte environ 66 000 habitants alors qu'on en dénombre 118 600 à Orléans et 140 000 à Tours. Ensuite, sur le plan des missions, des programmes régionaux et des moyens qui leur sont alloués, car la médiathèque d'Orléans accueille le dépôt légal imprimeur de la région Centre – Val de Loire et a bénéficié du programme des bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR) et de celui des bibliothèques numériques de référence. Enfin, en matière de conservation, puisque les BMC d'Orléans et de Tours disposent d'un atelier de reliure mais pas celle de Bourges.

- Équipes

Le service patrimoine de la médiathèque d'Orléans est le plus étoffé (9,15 ETP en prenant en compte l'équipe du fonds ancien et celle du dépôt légal imprimeur) alors que celui de la bibliothèque des Quatre-Piliers de Bourges est le plus réduit (3,8 ETP). À Tours, le nombre d'agents employés sur les fonds patrimoniaux se situe dans la moyenne (6,9 ETP). Ces disparités ont nécessairement des conséquences sur le traitement des fonds et la conception des projets de valorisation.

- Magasins et plans d'urgence

Les normes de conservation du patrimoine écrit sont parfois difficiles à atteindre dans certains magasins, en raison notamment de l'histoire de chaque bâtiment. À Bourges, les conditions ne sont pas toujours optimales. Des relevés réguliers de la température et de l'hygrométrie sur le temps long sont en cours ; leur étude permettra d'adapter la politique de conservation. À Orléans, les magasins répondent généralement aux normes de conservation, mais un local nécessite la présence d'un déshumidificateur d'appoint. À Tours, les conditions de conservation ne sont pas complètement optimales, en raison du vieillissement du bâtiment, construit entre 1953 et 1954.

La bibliothèque de Bourges est la seule à avoir finalisé son plan d'urgence et à l'avoir fait valider en conseil municipal. À Orléans et à Tours, les plans d'urgence sont en cours d'élaboration.

- Signalement

Les trois établissements sont dans une démarche de signalement de leurs collections patrimoniales. À Orléans, une dynamique a été lancée depuis quelques années. Elle a abouti au référencement du dernier supplément du *Catalogue général des manuscrits* (CGM) et de fonds d'archives littéraires. Le gros chantier des prochaines années sera celui des imprimés anciens. À Tours, le catalogage est également soutenu. Ces dernières années, il a principalement ciblé les fonds de monographies imprimées (imprimés anciens, bibliophilie contemporaine, fonds Touraine – Val de Loire, bibliothèque de travail d'Yves Bonnefoy) et s'oriente à présent vers les collections de manuscrits unitaires (supplément au CGM) et les fonds d'archives littéraires (fonds Yves Bonnefoy). L'équipe de Bourges, qui pâtit de moindres effectifs, peut s'enorgueillir d'avoir notamment achevé le catalogage du fonds de livres d'artistes et de se pencher sur ses collections de manuscrits et ses fonds d'archives littéraires.

Les équipes des trois établissements ont été formées au langage XML EAD et au logiciel TapIR par le département de la Coopération de la bibliothèque nationale de France, en 2022.

Tous utilisent le Catalogue collectif de France pour faire connaître les fonds catalogués dans le répertoire national des établissements et des fonds documentaires et verser les notices des collections cataloguées dans la base patrimoine (fonds des livres d'artistes à Bourges et fonds Touraine – Val de Loire à Tours en 2021).

Quid des fonds iconographiques ? Si à Tours, un agent est chargé de leur traitement intellectuel, à Bourges et à Orléans, une formation à ce sujet serait la bienvenue.

- Valorisation

Les trois établissements mettent en place des expositions (conçues *in situ* ou prêtées par un établissement tiers), font des accueils de groupe (scolaires, grands publics) et utilisent des outils numériques pour faire connaître les documents patrimoniaux (bibliothèque numérique à Orléans, possibilité de consulter des documents numérisés sur le portail de la médiathèque à Bourges ou sur les plateformes des partenaires, usage des réseaux sociaux pour les trois établissements).

- Acquisition

Les acquisitions demeurent soutenues dans les trois établissements et portent principalement sur l'histoire locale. Les budgets sont néanmoins disparates.

2.3 Les bibliothèques territoriales disposant d'un service patrimoine

Les bibliothèques territoriales disposant d'un service patrimoine sont installées dans les trois autres chefs-lieux du Centre – Val de Loire et dans quelques sous-préfectures.

2.3.1. Dans les chefs-lieux de département

Parmi les bibliothèques territoriales disposant d'un service patrimoine, trois sont installées dans des chefs-lieux de département :

- Blois (47 418 habitants) dans le Loir-et-Cher (41),
- Chartres (39 698 habitants) dans l'Eure-et-Loir (28),
- Châteauroux (44 662 habitants) dans l'Indre (36).

- Équipes

Les équipes sont très réduites (2 ETP à Blois et à Chartres, 1,5 ETP à Châteauroux). Elles cataloguent et documentent les collections, conçoivent et mènent des actions de valorisation (expositions, accueils de groupes) et participent au service public de l'établissement.

- Signalement

Ces contextes similaires – peu de personnels et nécessité pour ces derniers d'être polyvalents – expliquent en partie pourquoi les chantiers de signalement qui restent à mener sont conséquents dans ces trois établissements, principalement en ce qui concerne le traitement des fonds d'archives. Les bibliothèques de Blois, Chartres et Bourges conservent ainsi de nombreux fonds qui ont trait à l'histoire de leur Ville ou du département du fait de leurs qualités de chefs-lieux. Or l'absence de formations et d'outils adéquats permettant de classer et de décrire ces documents, fort éloignés des habitudes des bibliothécaires, ont naturellement amené à les laisser de côté. Pour ces trois établissements, la durée des chantiers de signalement des fonds d'archives littéraires a été estimée à deux ans lors d'une première évaluation en 2021.

En 2022, les équipes de Chartres et de Châteauroux ont été formées au langage XML EAD et à l’outil TapIR, ce qui a permis d’inscrire ces deux établissements dans une dynamique régionale autour du signalement. À Chartres, un chantier de rétroconversion concernant les catalogues de manuscrits des fonds des nouvelles acquisitions et de la Société archéologique d’Eure-et-Loir devrait s’achever en début d’année 2023.

- Magasins et plans d’urgence

Les conditions de conservation des documents sont variables selon les établissements. À Blois, une partie des documents est installée dans la salle de lecture. Bien que dotée d’une architecture élégante, elle ne répond pas complètement aux normes de conservation préventive (problèmes thermo-hygrométriques). À Châteauroux, les magasins, bien qu’ils soient tenus correctement, subissent des dysfonctionnements (fuites d’eau occasionnelles, problème d’aération dans la réserve). À Chartres, les magasins sont dans des états convenables.

La médiathèque de Châteauroux est le seul établissement à avoir finalisé la rédaction de son plan d’urgence, mais il n’a pas été validé en conseil municipal.

- Valorisation

Il est étonnant que la médiathèque de Châteauroux, compte tenu de son importance, ne dispose pas d’une salle dédiée à la consultation des fonds patrimoniaux.

Les trois établissements proposent et conçoivent des expositions physiques, font de la valorisation numérique (mise en ligne de documents numérisés, dossiers documentaires numériques, usage des réseaux sociaux et projets participatifs à Chartres) et accueillent des groupes scolaires et grands publics.

- Acquisitions

Les acquisitions se poursuivent à Blois et à Chartres.

2.3.2. Dans les sous-préfectures

Le Centre – Val de Loire compte 14 sous-préfectures. Chacune est dotée d’un établissement de lecture publique qui relève soit de la municipalité, soit de l’intercommunalité. Retracer le passé de ces bibliothèques sur plus de deux siècles nous apprend que toutes ont constitué un fonds patrimonial à un moment de leur histoire. Les choix des élus municipaux et

les décisions administratives successifs ont abouti à des réalités différentes quant à la gestion de ces collections d'une ville à l'autre.

Les fonds gérés par une bibliothèque

La moitié de ces sous-préfectures sont dotées d'un service patrimoine ou d'un agent référent « patrimoine » au sein de leurs bibliothèques (7 sur 14) :

- Cher : Vierzon (25 986 hab.) ;
- Eure-et-Loir : Châteaudun (13 432 hab.), Dreux (31 165 hab.) ;
- Indre : Issoudun (11 767 hab.), Le Blanc (6 472 hab.) ;
- Indre-et-Loire : Loches (6 735 hab.) ;
- Loiret : Montargis (15 521 hab.).

Comparer ces établissements sur le seul critère de la présence d'un service patrimoine – ou personnel assimilé – n'est pas pleinement satisfaisant. Dans les paragraphes ci-dessous, il faudra garder en mémoire que les bibliothèques du Blanc et de Vierzon conservent des fonds patrimoniaux de moindre importance²¹. À l'inverse, celle de Loches préserve des documents exceptionnels – dont des fonds d'État – compte tenu de la taille de l'établissement.

- Équipes

Ces services patrimoines recouvrent des réalités différentes.

À Dreux et à Issoudun, les services patrimoniaux des bibliothèques sont mutualisés avec ceux des archives²². Ces deux équipes sont composées, pour l'une, de 3 agents et, pour l'autre, de 2 agents.

À Châteaudun, un agent est assimilé responsable du fonds patrimonial. Mais seul 25 % de son temps est consacré au fonds patrimonial de la bibliothèque, l'autre partie de son activité étant dévolue au musée de la Ville.

Au Blanc, un agent est responsable des collections patrimoniales. Son temps est partagé entre la lecture publique et les fonds patrimoniaux.

²¹ Au Blanc, les fonds patrimoniaux sont valorisés par la présence d'importantes collections iconographiques tandis qu'à Vierzon, les documents patrimoniaux, en dehors d'un missel du XV^e siècle, ne remontent pas plus loin que le XVIII^e siècle et forment une volumétrie relativement faible.

²² À Dreux, les agents du service patrimoine de la médiathèque de Dreux, qui relève de l'agglomération, assurent également la gestion des archives municipales et intercommunale. À Issoudun, les agents de la médiathèque municipale sont également chargés de traiter les archives municipales.

À Loches, un agent est en charge du fonds patrimonial.

À Montargis, le service patrimoine de la médiathèque est composé de deux agents. Toutefois, il est difficile pour l'établissement d'assurer la stabilité du poste de responsable, qui est vacant depuis septembre 2021, soit une grosse année. La gestion du fonds est pour le moment échue à un agent de catégorie C.

À Vierzon, il n'existe pas à proprement parler de service patrimoine. Mais deux agents, sensibilisés aux questions patrimoniales, dédient quand ils le peuvent du temps à la gestion du fonds ancien.

- Magasins et plans d'urgence

Les conditions de conservation des documents patrimoniaux sont également variables.

À Dreux, Châteaudun, Issoudun, Montargis et Vierzon les magasins semblent généralement respecter les normes de conservation²³. Néanmoins, des analyses seraient à mener sur un temps long pour étoffer ce constat qui relève de visites ponctuelles. Il faut noter que la médiathèque d'Issoudun est le seul équipement à disposer d'une salle de dépoussiérage.

La salle patrimoniale de la bibliothèque municipale de Loches est très élégante. Néanmoins, plusieurs éléments ne répondent plus aux normes actuelles (moquette, mobilier en bois, absence de ventilation). De plus, l'état de conservation de nombreux documents est préoccupant (lacunes au niveau des dos, couvertures abimées). Cette inquiétude est d'autant renforcée qu'aucune réflexion sur une potentielle politique de conservation préventive et de restauration n'est pour le moment engagée.

Les collections patrimoniales du Blanc sont exposées à un réel danger. Composées en partie de concession ministérielles du XIX^e siècle et de propriétés de la Communauté de Commune Brenne-Val-de-Creuse, elles sont installées dans un local du premier étage de la mairie qui ne dispose ni d'isolation thermique ni de ventilation. Plus grave, elles voisinent avec des espaces dont les murs sont infestés de moisissures. Malgré les alertes lancées par la direction de la bibliothèque et le responsable patrimonial, les pouvoirs publics – élus municipaux et intercommunaux – ne se sont pour l'instant pas positionnés pour trouver une solution en vue de préserver ces documents.

²³ À la médiathèque de Montargis, un magasin dans lequel est conservé un petit fonds de périodiques ne répond pas aux normes de conservation des documents anciens. À Dreux, les réserves sont parfois confrontées à des problèmes de climatisation.

À Vierzon, les documents patrimoniaux sont installés dans des magasins qui ne sont ni climatisés ni ventilés.

Aucun établissement n'a achevé son plan d'urgence. Il est en cours d'élaboration à Châteaudun et à Issoudun. Ces deux établissements ont également bénéficié de formations à la rédaction de cet outil.

- Signalement

La médiathèque de Châteaudun a presque terminé le signalement de ses ouvrages patrimoniaux. Un supplément au CGM est en cours de rétroconversion par le CESR. Cette opération devrait être achevée en 2023. Quelques imprimés restent également à cataloguer.

À Dreux et à Issoudun, en raison de la taille des équipes, une aide est nécessaire pour achever le signalement des ouvrages patrimoniaux. Un supplément au CGM a été réalisé par le CESR en 2021 à Dreux tandis que l'équipe d'Issoudun a été formée au logiciel TapIR de la BnF en juin 2022. Un chantier de rétroconversion, piloté par le CESR, est envisagé pour cet établissement en 2023.

La bibliothèque du Blanc a terminé le signalement de ses collections patrimoniales écrites. En revanche, le traitement du fonds iconographique – très riche – reste à mener.

La bibliothèque de Loches semble avoir achevé le signalement de ses imprimés. Or les notices catalographiques ne sont toujours pas en ligne.

La médiathèque de Montargis conserve de nombreux documents patrimoniaux non signalés. Un accompagnement y est nécessaire. Certains fonds de manuscrits (Durzy, Perruchot, Boivin) et de collections imprimés (legs Rameau) pourraient faire l'objet de chantiers de rétroconversion.

À Vierzon, les imprimés anciens et les manuscrits sont catalogués.

- Valorisation

Quatre établissements possèdent un espace de consultation dédié aux fonds patrimoniaux (Châteaudun, Dreux, Issoudun, Loches). Toutefois, à Loches, la demande de consultation des documents patrimoniaux doit être écrite et formulée auprès de la mairie, ce qui semble excessivement contraignant, tandis que la consultation elle-même s'effectue désormais dans le bureau de la responsable patrimoine.

Les médiathèques de Châteaudun, de Dreux et d'Issoudun incluent des activités autour de leurs fonds patrimoniaux dans la programmation culturelle de leurs établissements (accueils de groupes, expositions).

La médiathèque de Vierzon propose de temps en temps des actions mettant en valeur son fonds patrimonial (expositions ou journées européennes du patrimoine).

La bibliothèque de Loches valorise son fonds ancien lors des journées européennes du patrimoine (exposition *Les Trésors écrits et imprimés du fonds ancien* en 2022).

À notre connaissance, les médiathèques de Montargis et du Blanc n'ont pas valorisé leurs collections patrimoniales, en dehors de leur portail internet. Celle du Blanc prête néanmoins des documents iconographiques pour des expositions extérieures (*Le Grand siècle en noir et blanc. La prodigieuse activité créatrice des graveurs* en 2022).

- Acquisitions

Les acquisitions concernent généralement le fonds local. Les dons et legs sont peu nombreux dans l'ensemble de ces établissements.

Les fonds gérés par un musée : La Châtre (36) et Romorantin-Lanthenay (41)

Bien qu'initialement constituées au sein de leurs bibliothèques municipales, les collections patrimoniales des Villes de La Châtre et de Romorantin-Lanthenay – qui sont respectivement des sous-préfectures de l'Indre et du Loir-et-Cher – sont aujourd'hui conservées et gérées par des musées municipaux : le musée George Sand et de la Vallée noire de La Châtre et le musée de Sologne de Romorantin-Lanthenay.

À Romorantin-Lanthenay, les collections patrimoniales de la bibliothèque furent transférées au musée de société de la Ville dans le courant des années 1990 sur décision politique. Aujourd'hui, le musée a en charge le traitement de l'ensemble des collections patrimoniales écrites de la ville, y compris celui des archives municipales.

À La Châtre, la situation est plus confuse. La compétence lecture publique de la Ville a été transférée à l'intercommunalité dans les années 2000 tandis que les fonds patrimoniaux sont demeurés propriété municipale. En l'absence d'agent des bibliothèques affecté à ces collections, les documents sont restés en déshérence et ont fini par se dégrader. En 2020, l'équipe du musée municipal a fait le choix d'en rapatrier une partie dans ses réserves afin de les préserver. Autrement dit, en 2022, le musée George Sand et de la Vallée noire a la gestion

de fonds patrimoniaux écrits, provenant de l'ancienne bibliothèque municipale et dont la Ville est toujours propriétaire.

Ces deux cas illustrent une logique politique qui assimile les archives et les livres anciens à un ensemble commun « patrimoine écrit » et qui dissocie complètement la lecture publique du patrimoine écrit. Les risques sont nombreux : oublier l'histoire de ces fonds patrimoniaux écrits qui ont été formés au sein des bibliothèques, mélanger les métiers de la conservation et du patrimoine, fragiliser les documents en raison d'une mauvaise connaissance de leur histoire et de leur nature.

- Magasins de conservation et plans d'urgence

À La Châtre, les collections sont installées dans des réserves qui répondent aux normes de conservation du patrimoine. Au musée de Sologne, les locaux ne sont pas toujours adaptés à ces normes : une partie des fonds se trouve au dernier étage du bâtiment dont l'isolation thermique est imparfaite. L'établissement est toutefois engagé dans une démarche d'amélioration des conditions de conservation.

Aucun des deux établissements n'a rédigé de plan d'urgence, ce qui, à La Châtre, peut s'expliquer par la conception en cours du musée. À Romorantin-Lanthenay, cette absence est plus problématique : le musée a en effet été touché par une importante inondation en 2016 conduisant à sa fermeture jusqu'en 2021.

- Signalement

Les musées de La Châtre et de Romorantin-Lanthenay sont sensibles à la politique de signalement du ministère de la Culture. Le premier a été financièrement soutenu par la DRAC Centre – Val de Loire pour signaler le fonds Raymonde Vincent. Le second s'est associé au CESR pour achever l'identification et le signalement de la collection des manuscrits du centre de documentation et pour mettre en œuvre un chantier de rétroconversion du catalogue du fonds Émile Martin. Dans les deux cas, l'accompagnement concerne uniquement des fonds patrimoniaux écrits qui proviennent des bibliothèques municipales et qui n'ont pas de lien avec les collections inscrites à l'inventaire de chaque musée.

- Valorisation

Les deux établissements sont naturellement engagés dans une politique de valorisation de leurs collections, y compris celles provenant des bibliothèques municipales.

Un dépôt : le fonds ancien de la bibliothèque municipale de Chinon (37)

Le fonds ancien de la bibliothèque de Chinon, l'une des trois sous-préfectures d'Indre-et-Loire, est en dépôt à la bibliothèque centrale de Tours depuis 1981²⁴. La municipalité chinonaise n'a pas émis d'avis à son sujet : aucune rétrocession ni aucun projet de valorisation n'est envisagé. Ceci est d'autant plus ennuyant qu'au sein de ce fonds ancien se trouvent des confiscations révolutionnaires, qui ont été initialement déposées auprès de la commune de Chinon.

2.3.3. Des services patrimoines dans les bibliothèques d'Amboise (37) et de Saint-Pierre-des-Corps (37)

- Équipe

Deux bibliothèques territoriales – Amboise et Saint-Pierre-des-Corps – disposent d'un « service patrimoine » incarné par un agent, qui partage son temps avec la lecture publique. À Amboise, une agente est référente patrimoine et chargée de la gestion du fonds ancien. Dans les faits, il lui est difficile de dégager du temps pour travailler sur les collections patrimoniales compte tenu des activités de la médiathèque, qui sont assurées par une équipe restreinte.

- Conservation

À Amboise, le fonds Gouverné est installé dans une réserve qui répond aux normes de conservation. Les fonds Barrau Dihigo et de la bibliothèque populaire sont rangés dans des magasins mitoyens. Plus inquiétante est la présence de nombreux cartons dans les couloirs du bâtiment, dans la partie réservée à l'administration, depuis 2021 : outre le fait de représenter un danger supplémentaire en cas de sinistre, ils contiennent des centaines de documents, monographies des XVIII^e et XIX^e siècle et périodiques, qui sont pour le moment à l'abandon. Enfin, il faut noter que la municipalité actuelle souhaite transférer les fonds patrimoniaux de la médiathèque au centre des archives municipales et communautaires dans une logique de dissociation de la lecture publique et du patrimoine écrit. Des zones de flou persistent : qui sera en charge de ces fonds : la bibliothécaire référente patrimoine ou l'archiviste ? Comment conserver au mieux ces documents dans un bâtiment qui n'a initialement pas été pensé pour accueillir des livres anciens mais des archives administratives ?

²⁴ La convention a été signée le 6 avril 1981.

À Saint-Pierre-des-Corps, le fonds spécialisé bénéficie d'un espace qui lui est dédié. Des relevés thermo-hygrométriques fréquents seraient nécessaires pour en évaluer le climat.

- Signalement

Si la bibliothèque de Saint-Pierre-des-Corps a achevé le signalement du fonds spécialisé « Chemin de fer », celle d'Amboise n'a catalogué qu'une portion congrue de ses fonds. Pour cette dernière les arriérés sont nombreux (fonds Gouverné, fonds Barrau Dihigo, fonds de la bibliothèque populaire d'Amboise, *etc.*). Un accompagnement de la médiathèque sera nécessaire pour achever le signalement des collections patrimoniales d'ici 2025.

- Valorisation

La bibliothèque de Saint-Pierre-des-Corps valorise son fonds spécialisé par la médiation documentaire et grâce à des partenariats locaux (Association rail et modélisme des cheminots de Tours ; Amicale des Anciens et Amis de la Traction à Vapeur – Saint-Pierre-des-Corps). Un projet d'alimentation de la Base patrimoine du CCFr est en cours de réflexion.

La médiathèque d'Amboise ne valorise pas ses fonds patrimoniaux en raison de l'absence de signalement des documents.

- Acquisitions

La bibliothèque de Saint-Pierre-des-Corps continue d'acquérir des documents en lien avec la thématique des chemins de fer. À Amboise, les acquisitions concernent uniquement le fonds local.

2.4. Les bibliothèques territoriales ne disposant pas d'un service patrimoine

20 établissements de lecture publique ont la gestion de fonds patrimoniaux et/ou « semi-patrimoniaux » sans disposer d'un service patrimoine ou d'agent formé à la gestion du patrimoine écrit. Ils peuvent être classés en deux catégories selon le statut administratif de leur commune (sous-préfectures ou non) et la richesse de leurs fonds.

2.4.1. Dans les sous-préfectures, des fonds très riches

4 bibliothèques sont installées dans des sous-préfectures :

- Cher (18) : Saint-Amand-Montrond (9 488 hab.),
- Eure-et-Loir (28) : Nogent-le-Rotrou (9 491 habitants),
- Loir-et-Cher (41) : Vendôme (15 856 hab.),
- Loiret (45) : Pithiviers (9 023 habitants).

Les collections patrimoniales conservées par ces établissements sont riches (collections de manuscrits et incunables à Nogent-le-Rotrou et Vendôme ; imprimés anciens et fonds liés à l'histoire locale dans chaque établissement). La médiathèque de Vendôme a la gestion de fonds d'État (confiscations révolutionnaires). On ne peut que s'étonner de l'absence de référent patrimoine, même à mi-temps, dans ces quatre bibliothèques. Ces lacunes sont compensées, à Pithiviers, par les connaissances de la directrice quant aux collections patrimoniales pithivériennes et, à Nogent-le-Rotrou, par la possibilité accordée à l'ancienne directrice de consacrer un peu de temps à la gestion du fonds ancien. Mais ces solutions ne sont pas optimales.

- Conservation et plans d'urgence

Les fonds patrimoniaux de la médiathèque de Pithiviers et de la bibliothèque municipale de Saint-Amand-Montrond sont installés dans des magasins qui semblent répondre aux normes de conservation du patrimoine écrit. À Nogent-le-Rotrou, la réserve patrimoniale, bien que ventilée, est saturée. À Vendôme, la longue déshérence des fonds a des répercussions néfastes sur leur état de conservation.

Aucun établissement n'a rédigé un plan d'urgence en cas de sinistre.

- Signalement

Le signalement des collections patrimoniales est quasiment achevé à Pithiviers.

À Nogent-le-Rotrou, l'ancienne directrice consacre une partie de son temps libre au catalogage des imprimés anciens. Néanmoins, un accompagnement y est nécessaire.

La bibliothèque municipale de Saint-Amand-Montrond a besoin d'une aide pour le catalogage des imprimés anciens.

À Vendôme, un état des lieux fin et détaillé des collections patrimoniales devra être mené avant de procéder au catalogage de chaque fonds.

- Valorisation

La médiathèque de Pithiviers partage un espace d'étude et de consultation des fonds patrimoniaux avec le service des archives municipales. La bibliothèque de Saint-Amand-Montrond dispose également d'une salle de consultation dédiée aux documents anciens. À Vendôme, l'élégante salle de consultation est fermée en l'absence de responsable patrimoine. Quant à Nogent-le-Rotrou, il n'existe pas d'espace réservé à la consultation des ouvrages précieux.

L'action culturelle autour des documents anciens est inexistante dans ces établissements, en raison de l'absence de formation des agents au patrimoine écrit et du manque de temps.

- Acquisitions

Les acquisitions concernent uniquement les fonds locaux.

2.4.2. Dans les autres communes

Les derniers établissements de lecture publique qui ont la gestion d'un fonds patrimonial et/ou « semi-patrimonial » mais sans disposer d'un service patrimoine sont installés dans des communes qui ne dépassent généralement pas les 10 000 habitants. Ils sont au nombre de 16 :

- Cher (18) : Dun-sur-Auron (3 731 hab.), Saint-Doulchard (9 846 hab.), Saint-Florent-sur-Cher (6 543 hab.) ;
- Eure-et-Loir (28) : Auneau-Bleury-Saint-Symphorien (6 177 hab.), Cloyes-les-Trois-Rivières (5 742 hab.) ;
- Indre (36) : Argenton-sur-Creuse (5 093 hab.), Chabris (2 801 hab.), Mézières-en-Brenne (1 010 hab.) ;

- Indre-et-Loire (37) : Bourgueil (3 971 hab.), Cormery (1 826 hab.), Montlouis-sur-Loire (11 017 hab.), Monts (8 019 hab.) ;
- Loiret (45) : Baule (2 104 hab.), Dordives (3 316 hab.), La Ferté-Saint-Aubin (7 564 hab.), Meung-sur-Loire (6 635 hab.).

Les équipes sont réduites. Certaines sont limitées à un seul professionnel (Chabris, Dordives) et d'autres sont composées uniquement de bénévoles (Baule, Cormery). Les agents – professionnels ou bénévoles – ne sont pas formés à la gestion du patrimoine écrit et, lorsqu'ils le sont, n'ont ni pour mission première de gérer ces fonds singuliers au sein des collections de lecture publique ni le temps de s'y consacrer²⁵. Certains ont fait part de leur volonté de mettre en valeur ces documents, mais ont évoqué un sentiment d'illégitimité qui freinerait toute tentative de valorisation, ne serait-ce que du fait de l'absence de connaissances pour cataloguer les livres anciens.

Ces collections patrimoniales et « semi-patrimoniales » sont en déshérence. Remisées sur des étagères de la réserve, dans des placards ou des cartons, elles ont généralement sombré dans un oubli quasi-relatif. Compte tenu de ces conditions, le risque est de voir ces documents se dégrader sans que rien ne soit entrepris pour les préserver. Ainsi, à Cormery et à Meung-sur-Loire, nous avons constaté que certains livres anciens portaient des traces de moisissures sans que le personnel ne le sache.

Les documents patrimoniaux et « semi-patrimoniaux » conservés par ces établissements ne sont pas catalogués, à l'exception de ceux conservés par la bibliothèque de Bourgueil. Ils sont « invisibles » pour les usagers, en particulier pour les chercheurs. Cette lacune reflète une absence de connaissances de la part des bibliothécaires quant au catalogue du livre ancien. Certains établissements ont bien proposé des expositions ou des animations autour de leurs ouvrages anciens (Baule, Bourgueil, Dun-sur-Auron, Montlouis-sur-Loire), mais elles demeurent épisodiques.

Les collections conservées sont sensiblement identiques entre chaque établissement. Le plus souvent, il s'agit des vestiges des bibliothèques populaires, scolaires ou communales qui ont précédé nos bibliothèques territoriales. On y trouve énormément d'ouvrages publiés à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, donc en papier industriel qui se dégrade rapidement. Ces

²⁵ À Montlouis-sur-Loire (37), la directrice de la médiathèque est diplômée d'un master patrimoine écrit (CESR) tout comme un agent de la médiathèque intercommunale de Monts (37). Mais l'une est chargée de la gestion de la lecture publique à l'échelle de la commune et l'autre du secteur jeunesse de son établissement.

collections se composent d'œuvres de fiction – romans populaires, littérature classique et académique – et de documentaires – livres d'histoire, ouvrages de vulgarisation, manuels scolaires. Des ouvrages patrimoniaux s'y trouvent également, bien qu'en petit nombre : il s'agit le plus souvent d'imprimés publiés avant 1831. Quelques manuscrits ont également été identifiés à la médiathèque de Cloyes-les-Trois-Rivières, mais ceci reste une exception.

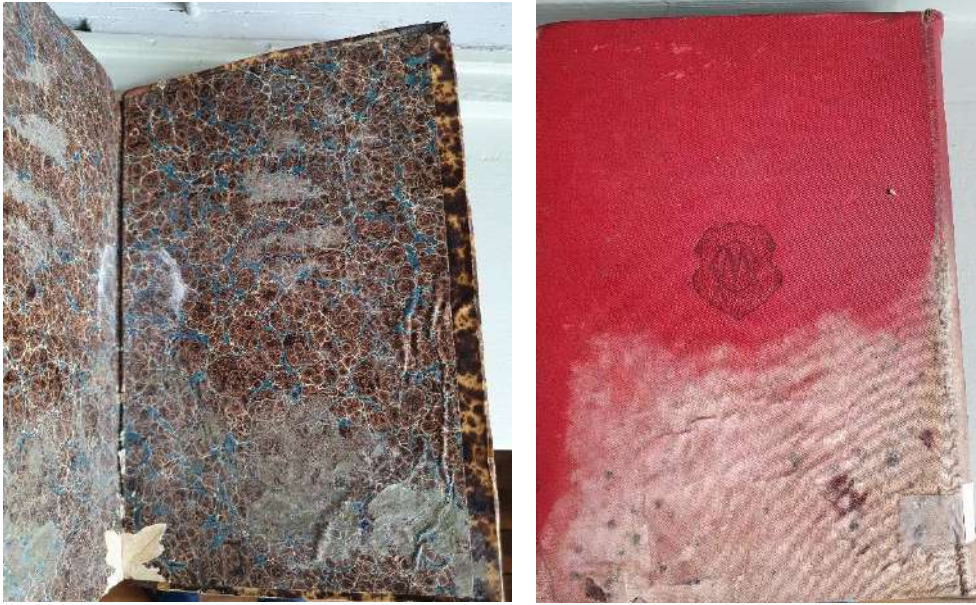
Dès lors, plusieurs questions se posent quant à la préservation de ces fonds et documents : est-ce à ces établissements de les conserver alors qu'ils sont résolument tournés vers la lecture publique ? Ne faudrait-il pas les proposer en don à des bibliothèques disposant d'un service patrimoine ? Les collections issues des bibliothèques populaires – qui ne sont pas encore patrimoniales mais qui revêtent un double caractère historique et local – peuvent-elles être valorisées au sein de ces établissements ? Ces questions sont à croiser avec celles qui se posent également pour les collections conservées en mairies.



Ill. : Dordives (45) : Réserve de la bibliothèque



Ill. : Saint-Doulchard (18) : réserve de la bibliothèque



Ill. : Cormery (37) : Ouvrages infestés



*Ill. : Bourgueil (37) : fonds ancien installé dans
l'espace public de la bibliothèque*

2.5. Les collections patrimoniales et « semi-patrimoniales » dans les mairies

Les mairies – ou des établissements municipaux qui ne sont pas des bibliothèques, comme des salles associatives ou des bâtiments désaffectés – conservent également entre leurs murs des collections de livres anciens, parfois patrimoniales, souvent « semi-patrimoniales ». Elles ont été repérées dans les 24 communes suivantes :

- Cher (18) : Chârost, Mehun-sur-Yèvre ;
- Eure-et-Loir (28) : Bailleau-l'Évêque, Berchères-sur-Vesgre, Bû, Corancez, Janville-en-Beauce, Lèves, Thivars ;
- Indre (36) : Aize ;
- Eure-et-Loir (37) : Château-Renault, Fondettes, Luynes, Montrésor, Pocé-sur-Cisse ;
- Loir-et-Cher (41) : Concriers, Lisle, Ouchamps, Saint-Aignan, Saint-Laurent-des-Bois, Thenay ;
- Loiret (45) : Châteauneuf-sur-Loire, Chatillon-Coligny, Saint-Hilaire-lès-Andréisis.

Une grande part de ces collections provient à nouveau des bibliothèques populaires, scolaires et communales établies dans les communes rurales, dans la seconde moitié du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle. Dès lors, elles sont les vestiges et les témoignages d'une histoire des bibliothèques et de la lecture à l'échelle locale. À Baule et à Saint-Hilaires-lès-Andréisis, les collections issues des bibliothèques des sociétés républicaines d'instruction laïques ont gardé leur physionomie ancienne : leur classement correspond *a priori* à celui qui était en place au moment de la fermeture de ces établissements. Certains fonds, constitués par les dons nombreux d'un seul et même particulier, reflètent les personnalités et les parcours de vie de ces derniers. La bibliothèque de la société républicaine d'instruction laïque d'Ouchamps contient les livres particuliers du fouriériste Charles Gouté. La mairie de Montrésor conserve une collection de livres jeunesse édités par Mame et Hetzel, formée et donnée par Abel Marinier en vue de fonder une bibliothèque communale qui ne vit jamais le jour.

Des fonds d'État, revêtant une forte valeur historique, se détachent à l'échelle régionale. La mairie de Corancez conserve la bibliothèque paroissiale de Saint-Laurent de Corancez, confisquée suite à la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905. Cette bibliothèque est principalement formée de la bibliothèque privée d'un ancien curé de Corancez et d'ouvrages religieux provenant du réseau de ce dernier. La municipalité de Janville-en-Beauce est propriétaire d'une bibliothèque qui comporte des périodiques des XVII^e et XVIII^e siècles et des confiscations révolutionnaires.

Une grande part de ces fonds contient également des ouvrages patrimoniaux, c'est-à-dire antérieurs à 1831 ou rares. À Saint-Aignan, une collection comprend des imprimés anciens ainsi que des ouvrages iconographiques anciens (XVII^e siècle) et rares sur les villes ligériennes. À Châteauneuf-sur-Loire, à Chatillon-Coligny, à Luynes, à Monts ou encore à Pocé-sur-Cisse, se trouvent aussi des documents imprimés patrimoniaux, dont la volumétrie varie d'un endroit à l'autre.

Les conditions de conservation sont généralement mauvaises et dangereuses pour les documents. Les livres sont installés dans la salle du conseil municipal (Bailleau-l'Évêque, Lèves, Lisle, Mehun-sur-Yèvre, Montrésor, Thivars), dans la cave de la mairie (Châteauneuf-sur-Loire, Thenay), sous ses combles (Berchères-sur-Vesgre, Chârost, Concriers), dans une salle inadaptée du bâtiment de l'hôtel de Ville (Aize, Bû, Château-Renault, Chatillon-Coligny, Corancez, Fondettes, Pocé-sur-Cisse, Janville-en-Beauce, Saint-Laurent-des-Bois) ou dans un bâtiment municipal autre que la bibliothèque (Luynes, Ouchamps, Saint-Aignan). Pendant nos visites, nous avons pu mesurer le degré de négligence des municipalités quant à la bonne conservation des ouvrages anciens²⁶. Par exemple, à Bû, où nous avons trouvé le fonds de la bibliothèque communale en un amas déposé sur le sol, servant de support aux rallonges électriques, ou encore à Thenay, où les ouvrages anciens ont été installés dans une cave, partiellement inondée le jour de notre visite, à proximité d'une chaudière électrique. Seule la municipalité de Saint-Hilaire-lès-Andréisis a installé les vestiges de sa bibliothèque populaire dans une salle conçue pour accueillir les archives et les livres anciens.

Des documents porteurs de moisissures ou dans des états de dégradation avancés (feuillet humides, plats détachés de la reliure, feuillets « rongés ») ont été repérés à Bailleau-l'Évêque, Berchères-sur-Vesgre, Chârost, Châteauneuf-sur-Loire, Concriers, Corancez, Fondettes, Luynes, Pocé-sur-Cisse, Thenay.

Les municipalités de Janville-en-Beauce et de Saint-Hilaire-lès-Andréisis envisagent chacune de sauvegarder et de valoriser leurs bibliothèques anciennes. Un déménagement des collections en vue d'améliorer leur conservation est prévu par la première tandis qu'une exposition virtuelle est en cours de réflexion par la seconde. Pour mener ces projets à terme, un accompagnement sera nécessaire. Ces deux exemples nous rappellent que la transmission du patrimoine écrit aux générations futures requiert à la fois conviction et actions de la part des

²⁶ À cette première négligence, s'ajoute celle relative aux archives : quelques municipalités ont été incapables de retrouver des catalogues de livres, des testaments ou des actes de dons qui étaient indiqués dans le rapport de 2003 et qui permettaient de documenter l'histoire de ces collections.

élus municipaux. Sans elles, un pan de l'histoire des bibliothèques est voué à s'écrire sans vestige matériel, voire à être oublié.



Ill.1 : Cave inondée de la mairie de Thenay (41)



Ill. 2 : Cave de l'hôtel de Ville de Châteauneuf-sur-Loire (45)



Ill. 3 : Châteauneuf-sur-Loire (45) : ouvrages dégradés



Ill. 4 : Corancez (28) : Ouvrages infestés



Ill. : Berchères-sur-Vesgre (28) : collection de l'ancienne bibliothèque populaire installée dans le grenier de la mairie

3. SYNTHÈSE : LES BIBLIOTHÈQUES TERRITORIALES ET LES MAIRIES DU CENTRE – VAL DE LOIRE GERANT DES COLLECTIONS PATRIMONIALES ÉCRITES : FORCES, FAIBLESSES ET PERSPECTIVES

Plusieurs éléments ressortent de l'étude menée dans les pages précédentes. Premièrement, il faut distinguer deux grands ensembles parmi les lieux de conservation :

1/ les bibliothèques conservant des fonds patrimoniaux riches et à la volumétrie importante et/ou qui disposent d'un personnel affecté à temps plein ou à mi-temps sur ces fonds (les BMC, les bibliothèques installées dans les chefs-lieux et les sous-préfectures du Centre – Val de Loire, Amboise et Saint-Pierre-des-Corps) ;

2/ les bibliothèques modestes et les mairies qui conservent des fonds patrimoniaux et semi-patrimoniaux, dont la volumétrie est généralement faible et qui sont dépourvues de personnel qualifié.

Au sein de ces deux groupes, nous avons identifié des problématiques et des besoins qui leur sont propres.

3.1. Les bibliothèques et médiathèques ayant la gestion d'un fonds patrimonial riche

3.1.1. Des inquiétudes : l'absence de personnel qualifié

Quatre établissements n'ont plus de bibliothécaire spécialiste des fonds anciens (Nogent-le-Rotrou, Pithiviers, Saint-Amand-Montrond, Vendôme). Ceci est d'autant plus préoccupant que ces cinq bibliothèques conservent des fonds riches. Dans quel état seront ces fonds dans quelques années ? Cette absence peut aboutir à la dégradation physique des documents patrimoniaux. Sans politique de conservation et de restauration, sans veille sanitaire, sans œil averti, c'est l'intégrité de toute une collection qui peut être atteinte. Cette déshérence risque également de diminuer les connaissances autour de ces fonds due à une perte d'information et une inexistence de la recherche scientifique sur les collections.

En l'absence de politique municipale adéquate sur le patrimoine des bibliothèques, les solutions ne peuvent être qu'*a minima* :

- Affecter un agent à mi-temps à la gestion des fonds patrimoniaux : cet agent devra être sensible au patrimoine écrit et recevoir une formation de base à sa gestion ;

- Former un ou plusieurs agents à la manipulation et à la conservation des documents patrimoniaux afin de maintenir leur intégrité et leur consultation.

3.1.2. Des inquiétudes : des conditions de conservation parfois inadaptées

Plusieurs responsables de fonds patrimoniaux ont fait état des conditions moyennes ou mauvaises dans lesquelles étaient conservés les fonds patrimoniaux de leurs établissements. Certaines salles de lecture élégantes ne sont ainsi pas toujours les plus adaptées pour préserver les livres anciens.

En outre, deux établissements suscitent des fortes inquiétudes : Amboise et Le Blanc. La première bibliothèque a recueilli en 2021 une centaine de cartons, contenant des ouvrages antérieurs à 1945, sans que les lieux soient adaptés pour les conserver convenablement. Ils n'ont toujours pas été traités, mettant en péril l'intégrité physique des documents et la sécurité des agents. La seconde conserve son fonds ancien, constitué d'une belle collection iconographique, dans un espace de l'hôtel de Ville qui est pratiquement insalubre. L'absence de réaction des élus municipaux et intercommunaux dans ce dossier est très inquiétant.

3.1.3. La mutualisation des métiers de la conservation et du patrimoine dans les collectivités modestes : une tendance ?

Dans certaines collectivités, les collections patrimoniales des bibliothèques sont gérées par un personnel qui traite également les fonds d'archives municipaux. C'est le cas à Dreux et à Issoudun. Un projet similaire est en cours de réflexion à Amboise.

Certains personnels de musée ont également en charge la gestion de fonds patrimoniaux provenant de leurs bibliothèques municipales. Ainsi, le musée municipal George Sand et de la Vallée noire de La Châtre conserve-t-il des fonds qui ne sont pas de son ressort – mais qui restent propriété de la Ville. Au musée de Sologne de Romorantin-Lanthenay, la direction est responsable à la fois des collections du musée, des fonds patrimoniaux issus de la bibliothèque et du service des archives municipales.

Cet entrecroisement des services et des collections patrimoniales de toutes natures est révélateur d'une logique d'économie des coûts tout en reflétant sans doute une vision erronée de certains élus qui considèrent que les métiers de la conservation peuvent se substituer les uns aux autres. Or, l'un des risques de cette mutualisation est de voir se confondre les provenances et les statuts juridiques de chaque collection tout en fragilisant leur intégrité physique. La

sensibilisation des municipalités aux réalités scientifiques et professionnelles du patrimoine est une nécessité pour éviter ces écueils.

3.1.4. Le signalement des collections patrimoniales écrites : des accompagnements nécessaires

Seules les médiathèques de Châteaudun, Pithiviers et Vierzon ont quasiment achevé le signalement leurs collections patrimoniales écrites. Un peu moins d'une dizaine d'imprimés restent à cataloguer dans les deux premiers établissements.

Parmi les BMC, au vu de ses faibles moyens humains, il semble difficile pour la bibliothèque des Quatre-Piliers de Bourges de répondre aux objectifs du plan national de signalement des collections.

Les bibliothèques de Blois, Chartres et Châteauroux ont d'importantes volumétries à signaler, ne serait-ce qu'en ce qui concerne leurs fonds d'archives-manuscrits. Ces établissements pourraient déposer une demande de subvention dans le cadre de la dotation générale de décentralisation (DGD). Ce financement leur permettrait de recruter du personnel contractuel et qualifié, qui serait entièrement dédié au catalogage des fonds patrimoniaux sur un temps long.

Pour les autres établissements, dont les fonds patrimoniaux disposent de volumétries moins importantes, il reste plus opportun d'être accompagné par le CESR et de financer des campagnes de signalement *via* l'appel à projets patrimoine écrit du ministère de la Culture.

Une formation au catalogage des imprimés anciens a également été demandée par certains agents afin de renforcer leurs compétences. Elle est en outre indispensable pour superviser des catalogueurs vacataires et préparer l'après 2025.

3.1.5. Les plans d'urgence pour les collections patrimoniales

La bibliothèque des Quatre-Piliers de Bourges est le seul établissement à être doté d'un plan d'urgence pour les collections patrimoniales. Une partie des établissements disposant d'un service patrimoine a commencé sinon à rédiger le document et se mettre en contact avec son SDIS, du moins une réflexion à ce sujet.

Un accompagnement régional pourrait être une solution pertinente, à l'image de ce qui se pratique déjà en Normandie, en Hauts-de-France et en Occitanie, et dans le sens des

recommandations ministérielles²⁷. Un cycle sous forme d’ateliers permettrait de constituer des groupes de travail et de créer une dynamique aboutissant à un outil adapté à chaque établissement. Néanmoins, la question de l’accompagnement scientifique se pose : quelle structure pourra mener ce cycle d’ateliers ?

3.1.6. Les dossiers dont il faudra s’emparer...

Les visites des établissements et les rencontres avec les équipes ont également mis en exergue d’autres problématiques.

La plupart des services partagent le constat d’une diminution des usagers en salle de lecture. Cette observation, qui n’est pas propre à la région Centre – Val de Loire mais inhérente aux pratiques culturelles nationales, s’accompagne d’une crainte : celle de voir diminuer les aides publiques locales. Ce constat doit amener à repenser les actions destinées aux publics, afin de maintenir la légitimité du patrimoine écrit dans les budgets locaux.

Les collections XIX^e et XX^e siècles, qui ne relèvent ni juridiquement du champ patrimonial ni en pratique des collections courantes, posent également question quant à leur conservation et leur désherbage. Une journée d’étude axée sur cette thématique a été organisée le 30 septembre 2022 par le CESR. Si elle a permis d’apporter des éléments de réflexion, une approche globale sur les bonnes pratiques sera sans doute nécessaire dans les années à venir.

Le traitement des fonds iconographiques demeure une pratique souvent mal connue des spécialistes du livre ancien. Une formation a été demandée par plusieurs établissements afin que, à terme, ces documents soient rendus « visibles » auprès des publics.

3.2. Dans les bibliothèques modestes et les mairies

Les fonds conservés dans les bibliothèques modestes et dans les mairies sont généralement similaires : ils sont les vestiges des bibliothèques populaires, scolaires et communales fondées sous la Troisième république. Ils sont installés dans des espaces inadaptés et aucun personnel municipal n’est qualifié pour les gérer. Ce constat est identique à celui qui

²⁷ Voir en dernier lieu le rapport ministériel, *Les plans d’urgence dans les bibliothèques patrimoniales françaises. Pour une politique nationale de prévention des risques*, n°2022-129 – août 2022, en ligne sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-10/rapport-igesr-2022-129-24922.pdf> (consulté en novembre 2022).

a été dressé dans le rapport de 2003. Compte tenu de la nature matérielle de ces documents – le papier industriel vieillit mal et se dégrade rapidement –, de leurs conditions de conservation et du désintérêt des municipalités successives, ces collections de livres XIX^e et XX^e siècles sont vraisemblablement vouées à disparaître.

Certaines municipalités conservent aussi des documents qui sont patrimoniaux par nature – anciens ou rares. Ils sont mal conservés et ne bénéficient d’aucune valorisation en l’absence de professionnels du patrimoine écrit. Ils sont également condamnés à rester invisibles et à se dégrader lentement.

Face à ce constat, un plan de gestion de ces collections devrait être mis en place à l’échelle régionale de façon à préserver les documents les plus intéressants.

3.2.1. Les fonds à préserver en priorité

Parmi les 40 lieux de conservation étudiés, 10 possèdent des fonds riches sur les plans historiques et patrimoniaux.

La Ville de Baule (45) et l’association culturelle laïque conservent l’ancienne bibliothèque de la Société républicaine d’instruction laïque (278 vol.). Elle est représentative des fonds conservés dans les bibliothèques populaires de la Troisième République. Le classement de la collection correspond toujours à celui qui était appliqué au XX^e siècle.

La municipalité de Corancez (28) est dépositaire de la bibliothèque de la paroisse de Saint-Laurent de Corancez (533 vol.), confisquée en 1906 suite à la loi de séparation de l’Église et de l’État. Formée à partir du legs de la bibliothèque de l’abbé Philippe, curé desservant des paroisses de Dammarie et de Corancez, elle fut léguée à la fabrique de Corancez en 1863. 80 % des ouvrages sont anciens et 20 % sont rares. Parmi les lieux visités dans le cadre de la présente enquête, cette bibliothèque est l’unique témoignage des saisies consécutives à la loi de 1905.

La bibliothèque de Dordives (45) conserve deux collections intéressantes : une première provenant de la Société éducatrice Saint-Vincent de Dordives et offerte à la municipalité par monsieur Bézault au début du XX^e siècle (52 vol.) et une seconde constituée d’ouvrages de la collection Plon de l’Entre-deux-guerres (212 vol.).

La bibliothèque de Dun-sur-Auron (18) conserve une collection de livres de prix scolaires (34 vol.). Les illustrations sur les plats sont d’une belle facture. Ces prix devaient être distribués aux élèves de 2^e, 3^e, 4^e et 5^e classes de la municipalité de Dun en août 1914, ce qui ne fut jamais fait, vraisemblablement en raison du premier conflit mondial.

La Ville de Janville-en-Beauce (28) est dépositaire de confiscations révolutionnaires (env. 400 vol.) et de périodiques publiés entre les XVII^e et XVIII^e siècles (10 titres et env. 400 vol.). Ce fonds témoigne de l'importance administrative de chef-lieu de district sous la Révolution française. Il a été l'objet d'oppositions avec l'État, au cours du XIX^e siècle.

La bibliothèque de La Ferté-Saint-Aubin (45) conserve une collection intéressante, parmi ses fonds patrimoniaux et semi-patrimoniaux : le legs d'Alexis Pierre, propriétaire du château des Aisses (411 vol.). Cette collection, léguée à la commune en 1948-1949, se compose essentiellement d'ouvrages populaires du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle dont les reliures, très probablement commandées par le châtelain, témoignent d'une recherche de la modernité et reflètent un goût bibliophilique prononcé.

La Ville de Lèves (28) est propriétaire de plusieurs collections, dont l'une issue de la bibliothèque des Ponts-et-Chaussées d'Eure-et-Loir. Il s'agit certes d'une petite collection (7 monographies imprimées et 2 titres de périodiques répartis en 148 vol.), mais qui a le mérite d'exister.

La petite commune de Montrésor (37) conserve le legs d'Abel Marinier, effectué en 1927 (81 vol.). Le legs se compose de livres prix et d'ouvrages édités par les éditions Hetzel, Hachette, Mégarid ainsi que par la maison Mame. Elle contient également plusieurs numéros de *La Revue Mame*. Le légataire souhaitait que sa collection puisse « commencer une bibliothèque à l'usage des enfants²⁸ ». Cette bibliothèque ne fut jamais fondée.

La commune déléguée d'Ouchamps (41) conserve la bibliothèque de la Société républicaine d'instruction laïque d'Ouchamps, qui fut formée à partir de la bibliothèque personnelle de Charles Gouté (1815-1899), fouriériste, républicain et socialiste (216 vol.). Elle reflète sa personnalité et son parcours atypique.

La municipalité de Saint-Hilaire-lès-Andréisis (45) conserve la bibliothèque de la société de lecture « Les Amis de l'école » (855 vol.), qui fut fondée en 1912 et cessa de fonctionner dans les années 1960-1970. Le fonds d'ouvrages a été formé à partir de bibliothèques locales plus anciennes, créées au XIX^e siècle : la bibliothèque scolaire de Saint-Hilaire et la bibliothèque populaire de la Société républicaine d'instruction. En outre, son classement actuel correspond à celui qui fut organisé par l'instituteur du village dans les années 1950. Cette collection est un témoignage de l'histoire de la lecture populaire sur un temps long.

²⁸ Archives départementales d'Indre-et-Loir, EDEP 157/L 13, Inventaire après le décès de monsieur Marinier (1927-1928), n. p.

La Ville de Saint-Aignan (18) conserve un fonds patrimonial riche : 7 ouvrages datent du XVII^e siècle et 84 ont été publiés au XVIII^e siècle. Il s'agit essentiellement de livres religieux. 3 ouvrages iconographiques sont également rares et anciens : ils datent respectivement de 1634, 1657 et 1762-1815.

3.2.2. Les dons de particuliers

Pour les petites bibliothèques, en raison de ce qui a été observé sur le territoire, nous déconseillerions d'accepter des dons d'ouvrages patrimoniaux et « semi-patrimoniaux » car :

- ils ne rentrent *a priori* pas dans la politique documentaire de l'établissement (lecture publique),
- ils ne disposent pas des conditions de conservation adaptées (locaux et personnel) pour gérer ces documents.

Il serait préférable d'orienter les donateurs vers les établissements qui ont la gestion d'un fonds patrimonial et du personnel qualifié. Ils seront capables d'évaluer l'importance historique et patrimoniale de ces propositions ainsi que de les conserver convenablement.

3.2.3. Un plan de désherbage à l'échelle régionale ?

L'évolution des conditions de conservation des fonds patrimoniaux, qui s'est dessinée entre 2003 et 2022 dans ces communes, est négative. L'absence de réaction des élus municipaux aux enjeux du patrimoine écrit traduit un désintérêt à son égard. L'inaction des bibliothécaires de lecture publique face aux collections patrimoniales et « semi-patrimoniales » reflète un manque de formation et de temps. Ces comportements semblent voués à perdurer.

Quelles solutions peuvent être mises en place pour gérer ces fonds à l'échelle du Centre – Val de Loire ?

Les fonds à préserver en priorité

Quatre solutions peuvent être proposées pour préserver les fonds qui revêtent un véritable intérêt historique à l'échelle régionale :

1 / Sensibiliser les agents de lecture publique et les municipalités à l'importance de sauvegarder ces fonds. Cette conservation doit toutefois être pensée avec un projet de valorisation. Ainsi, les communes de Janville-en-Beauce et de Saint-Hilaire-lès-Andréisis ont investi des efforts financiers dans la conservation de leurs bibliothèques anciennes tout en élaborant des projets de valorisation (expositions, présentations de livres).

2/ Faire don de la collection à une bibliothèque de la région en capacité de la conserver convenablement. Néanmoins, il faut garder en mémoire que ces établissements ne sont pas dans l'obligation d'accepter tous les dons qui se présentent à eux : pour des raisons de manque d'espace – et donc de conservation adaptée – et de politique documentaire, ils sont en droit de refuser ces propositions.

3/ Faire don de la collection à un autre établissement qui sera en capacité de conserver la collection et de la valoriser.

4/ Une proposition de dépôt peut également être formulée, mais elle est plus contraignante pour l'établissement en charge des fonds anciens.

Les fonds destinés au pilon

Certains fonds étudiés ne peuvent pas être conservés en l'état. Dégradations avancées, faible volumétrie, thématiques redoublant celles de collections conservées dans des établissements plus importants... Ces critères inciteraient à pilonner certains documents, voire certains fonds entiers. Les communes de Bailleau-l'Évêque, Berchères-sur-Vesgre, Châteauneuf-sur-Loire, Concriers, Cormery, Fondettes et Thenay seraient concernés par cette proposition.

Les fonds intermédiaires

Quant aux autres collections, dont l'intérêt historique semble plus faible à l'échelle régionale – ce qui n'est pas forcément le cas à l'échelon local – et dont les états de conservation sont moyens, deux solutions peuvent être envisagées :

1/ Soit par une double mise en valeur : en cataloguant ces fonds anciens et en les regroupant sous l'appellation « fonds historique local » puis en les présentant aux publics par des procédés simples de valorisation. Par exemple, la bibliothèque de Bourgueil présente son petit fonds local et ancien dans une armoire vitrée installée près de la borne d'accueil. Ce fonds est visible de tous et participe de la sensibilisation des usagers au patrimoine écrit.

2/ Soit les proposer en don aux établissements qui disposent des ressources pour les conserver.

TABLE DES MATIERES

1. Cadre et déroulement de l'enquête	2
1.1. Contexte et objectifs	2
1.2. Retour sur l'enquête de 2003	2
1.3. Méthodologie	4
Délimitation des collections recensées	4
Les lieux de conservation recensés	5
Les quatre cas de figure rencontrés	5
Outils bibliographiques et instruments de recherche	6
1.4. Déroulement de l'enquête	7
1.5. Répondants et non-répondants	8
2. Etude des lieux de conservation	13
2.1. Les fonds disparu en 20 ans	13
2.2 Les bibliothèques municipales classées du Centre – Val de Loire	14
2.3 Les bibliothèques territoriales disposant d'un service patrimoine	16
2.3.1. Dans les chefs-lieux de département	16
2.3.2. Dans les sous-préfectures	17
Les fonds gérés par une bibliothèque	18
Les fonds gérés par un musée : La Châtre (36) et Romorantin-Lanthenay (41)	21
2.3.3. Des services patrimoines dans les bibliothèques d'Amboise (37) et de Saint-Pierre-des-Corps (37)	23
2.4. Les bibliothèques territoriales ne disposant pas d'un service patrimoine	25
2.4.1. Dans les sous-préfectures, des fonds très riches	25
2.4.2. Dans les autres communes	26
2.5. Les collections patrimoniales et « semi-patrimoniales » dans les mairies	30
3. Synthèse : les bibliothèques territoriales et les mairies du Centre – Val de Loire gérant des collections patrimoniales écrites : forces, faiblesses et perspectives	34
	42

3.1. Les bibliothèques et médiathèques ayant la gestion d'un fonds patrimonial riche	34
3.1.1. Des inquiétudes : l'absence de personnel qualifié.....	34
3.1.2. Des inquiétudes : des conditions de conservation parfois inadaptées	35
3.1.3. La mutualisation des métiers de la conservation et du patrimoine dans les collectivités modestes : une tendance ?	35
3.1.4. Le signalement des collections patrimoniales écrites : des accompagnements nécessaires	36
3.1.5. Les plans d'urgence pour les collections patrimoniales	36
3.1.6. Les dossiers dont il faudra s'emparer	37
3.2. Dans les bibliothèques modestes et les mairies	37
3.2.1. Les fonds à préserver en priorité	38
3.2.2. Les dons de particuliers	40
3.2.3. Un plan de désherbage à l'échelle régionale ?	40
Les fonds à préserver en priorité	40
Les fonds destinés au pilon	41
Les fonds intermédiaires	41

